

MAIRIE DE SAUSSINES
34160 Saussines



04.67.86.62.31
accueil@mairie-saussines.fr

PARTICULIER

DEMANDE DE LOCATION

(à compléter par le demandeur)

SALLE DES FÊTES

Date de la demande : _____

NOM et Prénom : _____

Tél : __ / __ / __ / __ / __ - Email : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Date(s) souhaitée(s) : _____

Type de manifestation : _____

Nombre de personnes : _____

Signature du demandeur

Avis de la Mairie :

- Accord le _____
- Refus le _____
Si refus, observation _____

Signature

Une réponse vous sera transmise par courriel dans les 10 jours qui suivent la demande.
En cas d'accord, des pièces à fournir pour compléter votre demande vous seront demandées (Page suivante)

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile (au nom du demandeur) (ce document peut servir de justificatif de domicile)

- Chèques de caution :

→ 170 € (ménage)

→ 1000 € (matériel)

→ 590 € (sous location)

- Chèque du montant de la location :

Saussinois → Journée → 220€

→ Soirée et Week-End → 300€

Non Saussinois → Journée → 850€

→ Soirée et Week-End → 1250€

Chèques de caution et/ou de règlement à l'ordre du Trésor Public.

Le(s) chèque(s) (location et/ou caution) vous sera/seront rendu(s) après état des lieux.

Pour les locations payantes, Le centre des finances publiques vous adressera l'avis de la somme à payer que vous pourrez régler par chèque (à envoyer à STC LILLE, TSA 36502, 59894 LILLE CEDEX 09) ou par carte bleue.

- Justificatif de domicile

Un agent technique vous contactera environ une semaine avant la date de réservation pour la prise de RDV d'état des lieux entrée (remise des clefs).

La remise des clefs s'effectue à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Nos agents techniques vérifieront au mieux avant et après l'état général de salle.